ÉLECTIONS CNRACL



LA FSU TERRITORIALE

Uni·es pour agir

CNRACL… C'EST QUOI ?

Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

LA CNRACL EN QUELQUES CHIFFRES

2,15 millions d'actifs cotisants pour 1,67 million de pensionnés : c'est un système de retraite par répartition. 41 350 employeurs pour 27,5 milliards d'euros de cotisations perçues. Environ 0,9 milliard d'euros au titre des transferts nets entre régimes de base.

COTISANT-ES

Au 31 décembre 2024, l'effectif des actifs affiliés à la CNRACL était de 2 151 694 agents. La répartition par secteur était de 37 % d'agents hospitaliers et de 63 % d'agents territoriaux.

Le financement des retraites passe par un meilleur partage du travail et des richesses. De meilleurs salaires, ce sont de meilleures pensions !

COMPTES (en millions d'euros)

Cotisations : 27 001

Prestations : 28 787

Compensation démographique : 421

Décentralisation : 445

Résultat net déficitaire : - 2 342

LA CNRACL EST EN DANGER

Entre 1980 et 2000 notre caisse de retraite bénéficiait d'un excédent positif de + 15 milliards d'euros, et aujourd'hui le COR (Conseil d'orientation des retraites) évoque un déficit de – 2,5 milliards d'euros ! En listant 3 causes à ce déficit :

- le ratio démographique entre actifs et retraités est passé en quelques années de + 4 à – 1,5
- depuis 1974 le gouvernement avait obligé la CNRACL à utiliser son excédent pour financer le déficit de certaines caisses de retraites de certaines catégories de travailleurs en importante diminution (mineurs, marins pêcheurs…) et ce sont ainsi 100 milliards d'euros qui ont été versées depuis 1974 à ces caisses en difficulté !
- le recrutement de plus en plus important dans la FPT et la FPH de contractuels (affiliés au régime général AGIRC-ARCO) à la place de titulaires (affiliés à la CNRACL)
- la cotisation retraite est effectuée sur le seul salaire brut, et donc pas sur les primes qui constituent une part de nos salaires nets

NOUS DEVONS DÉFENDRE NOTRE CAISSE DE RETRAITE

Et pour compenser ces mesures négatives il existe des solutions que nous devons porter et imposer au gouvernement et à nos employeurs :

- faire reprendre par l'État ce renflouement des autres caisses en difficulté
- faire reprendre certaines dépenses de la CNRACL par d'autres organismes. Par exemple la majoration pour enfants par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales) ou le minimum invalidité par le Fond Solidarité Vieillesse…
- mais également procéder à un hausse du taux de cotisation de nos employeurs par la création d'une taxe sur la masse salariale des agents contractuels et d'en affecter le produit à la CNRACL

ATTENTION ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait exclusivement par voie électronique sur elections-cnracl.fr

LA FSU TERRITORIALE

Voter pour la liste FSU, c'est défendre notre système de protection sociale de retraite

ÇA SUFFIT !

- Allongement continuel de la durée de cotisations !
- Situation des femmes dont le montant de la retraite est réduit à cause des carrières courtes et du temps partiel !
- Baisse programmée des pensions dans le cadre du projet de retraite par points !
- Départ de plus en plus tardif à la retraite !
- Conditions de travail et de vie dégradées ! La précarité, la réduction des emplois statutaires, le blocage de la valeur du point d'indice minent nos conditions de travail, de vie et le financement de nos retraites.



NOUS VOULONS VIVRE PAS SURVIVRE !

CNRACL

Depuis le début du 20ème siècle, l'augmentation de la durée de vie s'accompagnait de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi. Aujourd'hui, au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance ? ***En France il n'y a aucune catastrophe démographique. Il y a juste des inégalités sociales inacceptables !*** *En 10 ans, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France pour une moyenne européenne de 1,6 an.* ***Les réformes successives nous entraînent dans une régression sans fin où l'allongement de la durée de cotisation et la décote impliquent une baisse des pensions qui pousse de nombreux retraité vers la pauvreté****. Les années les plus pénibles au travail sont entre 60 et 65 ans. Qui aura 43, 44 ou 45 années cotisées et validées à 62 ans ? Personne ou presque ! Oui l'espérance de vie augmente et c'est tant mieux, mais l'espérance de vie en bonne santé recule ! Celle des hommes est passée de 62,7 ans à 61,9 ans, celle des femmes de 64,6 ans à 63,5 ans. Ce n'est pas acceptable.* ***C'est pourquoi, nos élu-es au Conseil d'Administration de la CNRACL se mobiliseront pour obtenir le respect des droits et des acquis sociaux de tous et toutes nos collègues fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.***

Uni·es pour agir

VOTER POUR LA FSU, C'EST VOTER POUR DES COLLÈGUES TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS...

Qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent TOUS et TOUTES les agent-es dans la plus grande transparence

Qui militent pour un syndicalisme actif qui sait s'engager et qui obtient des résultats

Qui s'impliquent dans un syndicat responsable et indépendant des employeurs

Qui luttent pour la justice sociale, fiscale et écologique !

Voter pour la liste FSU, c'est défendre notre système de protection sociale de retraite pour*... Le droit à la retraite à 60 ans avec 75 % minimum du dernier salaire. Le minimum garanti à 1500€ par mois. L'augmentation des retraites les plus faibles. Le maintien de la catégorie active. La validation des périodes de chômage, de précarité, d'études, de formation, de recherche du 1er emploi. Le retour à la cessation progressive d'activité (CPA). L'indexation des pensions sur les salaires et les grilles indiciaires des actifs.*

VOTER FSU, C'EST DIRE NON À LA RÉGRESSION !

www.snuter-fsu.fr

CONTACT : FSU Territoriale | 22, rue Malmaison 93170 BAGNOLET | 01 41 63 27 59 | contact@snuter-fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE